## 8048/13

### **ASSEMBLÉE NATIONALE**

#### SÉNAT

QUATORZIEME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 avril 2013 Enregistré à la Présidence du Sénat le 11 avril 2013

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail - Nomination de Mme Julia ENZELSBERGER, membre autrichien, en remplacement de Mme Ruth LIST, démissionnaire



#### CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 27 mars 2013 (03.04) (OR. en)

8048/13

**SOC 209** 

#### NOTE POINT "I/A"

du:	Secrétariat général du Conseil			
au:	Comité des représentants permanents / Conseil			
n° doc. préc.:	5552/13 SOC 38			
Objet:	Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail			
	Nomination de M <sup>me</sup> Julia ENZELSBERGER, membre autrichien,			
	en remplacement de M <sup>me</sup> Ruth LIST, démissionnaire			

- Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Ruth LIST, membre dans la catégorie des représentants des employeurs (Autriche) du conseil de direction de la Fondation citée en objet.
- 2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

8048/13 are/cc 1 DG B 4A **FR**  3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation des employeurs BusinessEurope a présenté, en remplacement du membre démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2013:

M<sup>me</sup> Julia ENZELSBERGER Industriellenvereinigung Schwarzenbergplatz 4 AT-1031 WIEN

Tél: +43 1 71135 2648

Adresse électronique: j.enzelsberger@iv-net.at

- 4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
  - a) <u>d'adopter</u>, en point "A" de son ordre du jour, <u>la décision du Conseil</u> portant remplacement d'un membre du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
  - b) de faire <u>publier</u> la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

8048/13 are/cc DG B 4A FR

#### **DÉCISION DU CONSEIL**

du

portant remplacement d'un membre du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

\_\_\_\_

#### LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE.

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail<sup>1</sup>, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 22 novembre 2010<sup>2</sup>, du 7 mars 2011<sup>3</sup>, du 12 juillet 2011<sup>4</sup> et du 20 septembre 2011<sup>5</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2013.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des employeurs du conseil de direction de la Fondation précitée, est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Ruth LIST.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> JO L 139 du 30. 5.1975, p. 1, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> JO C 322 du 27.11.2010, p. 8.

JO C 83 du 17.3.2011, p. 4.

JO C 208 du 14.7.2011, p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> JO C 278 du 22.9.2011, p. 2.

L'organisation des employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège (3) devenu vacant, A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION: Article premier M<sup>me</sup> Julia ENZELSBERGER est nommée membre du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M<sup>me</sup> Ruth LIST, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2013. Article 2 La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption. Fait à ..., le Par le Conseil Le président